

## 3.1.

Résolutions des régions

### Projet de résolution de la région Afrique

**Proposé par:** Bureau exécutif  
**Langue originale:** Français

**Le 6e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE), réuni au Cap, en Afrique du Sud, du 22 au 26 juillet 2011,**

#### Contexte syndical

1. Constatant qu'en Afrique, les organisations syndicales du secteur de l'éducation sont essentielles au développement démocratique et au progrès social ;
2. Attendu que la force des syndicats du secteur de l'éducation est mesurée par leurs membres en fonction de leur caractère démocratique et par leurs stratégies d'indépendance et d'unité par rapport aux employeurs, aux gouvernements, aux partis politiques et toutes forces extérieure;
3. Attendu que la formation syndicale et le développement des formations managériales sont en net régression au sein des organisations syndicales de l'éducation, ou n'existent simplement pas ;
4. Attendu que les plans d'action et les politiques des syndicats du secteur de l'éducation doivent être définis par leurs membres à partir de la base, en passant par leurs organes statutaires et les instances réglementaires ;
5. Attendu que la fragmentation du mouvement syndical, qu'elle soit le résultat de conflits internes ou d'ingérence politique, tribales, ethniques ou d'autres motifs limite sérieusement l'expression efficace des intérêts collectifs des personnels de l'enseignement ;
6. Relevant la violation persistante par la majorité des gouvernements africains des instruments juridiques nationaux et internationales de défense et de promotion des droits syndicaux, notamment le droit à la négociation collective et celui d'associer les organisations syndicales à la définition des politiques nationale en matière d'éducation.

#### Environnement de travail

7. Constate qu'un très grand nombre d'enseignants et des employés du secteur de l'éducation ne sont pas membres d'organisations syndicales ;
8. Dénonce les immixtions répétées et dommageables des forces extérieures aux organisations syndicales dans leur organisation et leur fonctionnement ;
9. Souligne l'importance vitale des formations syndicales et le développement des capacités de direction en faveur des organisations syndicales ;
10. Souligne le rôle essentiel que doit jouer le développement d'une culture syndicale propice à la cohésion et à l'éradication des conflits internes et des divisions ;

54 11. Souligne l'importance de veiller à ce que les organisations syndicales fonctionnent de manière  
55 démocratique et que l'adhésion aux syndicats et l'accès aux postes de responsabilité en leur sein  
56 soient exempts de toute discrimination, que ce soit sur base de la race, de l'opinion politique, de  
57 la croyance religieuse, de l'origine ethnique ou tribale, du genre, de l'âge ;

58  
59 12. Souligne que l'unité des syndicats d'enseignants au niveau national renforce leur impact et leur  
60 efficacité et encourage les intérêts des éducateurs, des autres personnels de l'éducation et du  
61 système éducatif.

62

### 63 **Action**

64

65 13. Déclare son engagement continu envers la promotion de syndicats représentatifs dans le secteur  
66 de l'éducation, libres, indépendants, démocratiques et dont les statuts et programmes sont  
67 fondés sur l'adhésion aux principes garantis dans les conventions et déclarations pertinentes de  
68 l'OIT.

69

70 14. Invite l'IE à aider les organisations membres à développer un dialogue politique interne  
71 constructif en vue de favoriser l'unité structurelle ou d'action, capable de favoriser l'éradication  
72 des divisions et, par conséquent, leur faiblesse dans un contexte de crises mondiales ;

73

74 15. Engage l'IE à considérer que le développement des capacités humaines et financières, gage du  
75 renforcement de la démocratie interne des syndicats de l'éducation en Afrique, de l'adoption des  
76 textes organiques pertinents et du respect de leurs dispositions, constitue une priorité sans  
77 laquelle tout le reste de l'architecture syndicale et les prétentions s'écroulent ;

78

79 16. Engage l'IE, dans le cadre de sa politique de la coopération au développement, à encourager ses  
80 affiliés des pays de l'OCDE à mettre en place des programmes de moyen et long terme en faveur  
81 de la démocratie syndicale au sein des organisations syndicales africaines ;

82

83 17. Insiste sur la nécessité d'un effort soutenu de la part de l'IE et des autres partenaires au  
84 développement pour que les syndicats du secteur de l'éducation, en Afrique, travaillent ensemble  
85 afin que les éducateurs puissent parler d'une seule et même voix.